



plein CAP

DERNIÈRES NOUVELLES
DU GOUVERNEMENT DU
CANADA SUR LES
INITIATIVES CONCERNANT
LES AUTOCHTONES EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Hiver 2004



Enfants de la Première nation Yekooche.

Les Yekooche sur le sentier du succès

Quand arriva le milieu des années 1990, la Première nation Yekooche, une petite communauté du nord de la province, faisait face à une multitude de défis. Avec trop d'enfants pris en charge par les services sociaux, un taux de chômage élevé, un fort taux d'endettement, le manque de logements salubres et un haut taux de criminalité, Yekooche s'est vue forcée à se pencher sur elle-même et à développer une ordonnance qui lui permettra de récupérer.

La pilule était un plan de transformation communautaire. Conçu fin 1999 par une équipe de représentants de la communauté en consultation avec la firme conseil KPMG, le plan de transformation visait les problèmes sociaux, politiques et économiques qui minaient la communauté en dotant celle-ci d'une orientation claire pour son développement futur. Il en résulta une nette amélioration des conditions dans presque tous les aspects de la vie de la collectivité.

« Depuis deux ans que je suis là, les conditions de vie de la communauté ont beaucoup changé, explique Natasha Macdonald, pédopsychologue et coordonnatrice du programme préscolaire. Auparavant, pas un seul homme ne travaillait. Maintenant, il y a suffisamment de travail pour tous. Il y avait jusqu'à 15 personnes qui vivaient dans la même maison; 20 nouvelles maisons ont été bâties depuis... il semble avoir tellement plus d'espoir. »

Dirigés par un gouvernement solide, les Yekooche ont repris le contrôle de leurs finances en décembre 2001. La bande compte plusieurs projets de développement économique viables, allant de la construction routière et de l'entretien jusqu'à la sylviculture. Récemment, les Yekooche ont conclu un partenariat avec une scierie spécialisée de Prince George pour la récolte et le transport par camion d'un volume annuel de 100 000 mètres cubes de bois provenant des forêts infestées par le dendroctone de l'épinette.

L'an dernier, les Yekooche ont terminé l'exercice avec un budget équilibré et, pour la première fois de leur histoire, avec un excédent d'exploitation. KPMG continue d'agir comme conseiller auprès de la communauté, mais c'est d'abord et avant tout aux membres de la communauté que la Première nation doit son succès.

LES AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE FACE AU DÉFI DE L'ÉDUCATION

S'auser que les Premières nations bénéficient des mêmes services d'éducation que les autres Canadiens est une des priorités du gouvernement fédéral. Mais pour qu'un réel progrès soit accompli dans l'atteinte de cet objectif, il faut que les étudiants autochtones soient épaulés – et qu'ils se sentent épaulés – par leur entourage, leurs communautés et leurs enseignants ainsi que par leurs administrateurs et conseillers scolaires.

En Colombie-Britannique, l'un des moyens dont s'est doté Affaires indiennes et du Nord Canada pour réaliser cet objectif est de travailler avec le First Nations Education Steering Committee (FNESC) pour s'assurer que les programmes reliés à l'éducation des Premières nations soient efficaces.

Récemment, le FNESC a signé un protocole d'entente avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique afin de permettre aux Premières nations d'avoir une plus grande maîtrise des services d'éducation destinés à leurs communautés. Le protocole d'entente prévoit également l'établissement d'une entente cadre pour l'amélioration du niveau d'éducation des étudiants autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves, depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire. Pour de plus amples informations à ce sujet, visitez le site www.fnesc.bc.ca

Tout ce que vous voulez savoir sur les traités

**Dernières nouvelles des traités
concernant votre région, voir page 2.**

Approbation de deux nouvelles ententes de principe

Questions?

Pour en savoir plus sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, appelez au numéro 1-800 O Canada (1 800 622-6232)

COMMUNAUTÉS DURABLES

Cet automne, Affaires indiennes et du Nord Canada a lancé une campagne de presse écrite et électronique sur les Premières nations de la Colombie-Britannique, avec pour thème l'éducation, les partenariats, la gouvernance et l'environnement. Pour de plus amples informations, visitez http://www.ainc.gc.ca/bc/sc-cd/index_f.html

La deuxième entente de principe à être conclue cet été dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique, et la première à réunir un groupe de plusieurs Premières nations, a été signée officiellement par les Premières nations Maa-nulth et les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique.

Le 3 octobre, plus de deux cents invités s'étaient joints aux représentants des Maa-nulth et des gouvernements fédéral et provincial sur le site de la réserve des Huu-ay-aht, près de Bamfield, pour célébrer cet important jalon du processus de négociation.

La première Nation Sliammon, près de Powell River, a aussi paraphé une entente de principe avec les gouvernements provinciaux et fédéraux le 6 décembre dernier. La route a été longue et ardue, mais les trois parties ont établi de solides relations basées sur l'honnêteté, l'ouverture la confiance et le respect.

« Cette entente représente une étape clé dans le processus de négociation d'un traité avec les Sliammon, a expliqué Tom Molloy, négociateur en chef pour le gouvernement du Canada. Les Sliammon continuent de faire œuvre de pionniers en ce qui concerne la construction de bonnes relations, de développement communautaire et de gouvernance autochtone. »

Le mercredi 10 décembre, les membres de la Première nation Tsawwassen ont approuvé une entente de principe historique qui pourrait conduire au premier traité urbain en Colombie Britannique.



L'entente de principe a été signée par l'une des doyennes de la Première nation Sliammon, Rose Louie, et marquée de l'empreinte du pied de son tout nouveau bébé, Silas Williams (5 jours).

Les progrès des traités féconds en partenariats

La conclusion récente de cinq ententes de principe dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique met en lumière la nécessité d'établir des partenariats positifs et de bonnes relations de travail entre les Premières nations et les gouvernements locaux.

« Tout le monde reconnaît l'imminence des traités, affirme Ralph Drew, président du Comité consultatif des traités concernant le Lower Mainland, et qui compte 24 ans d'expérience en politique municipale dans le Lower Mainland. M. Drew, qui représente les intérêts collectifs des administrations locales et de leurs populations respectives, explique que : « Tout le monde est content que nous ayons des propositions concrètes à étudier. »

En vertu des traités, les Premières nations auront juridiction sur les terres qui leur ont été concédées et seront partenaires des collectivités municipales dans la gestion des affaires locales. Les conditions d'exercice de ce partenariat seront l'un des principaux sujets à l'étude lors de la négociation des accords définitifs.

Debbie Miller, négociatrice en chef pour la Première nation Katzie, ne peut s'empêcher de se questionner constatant le fossé qui a toujours séparé les Premières nations de leurs collectivités voisines : « Nous ne sommes qu'à quelques coins de rue, pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour que nous nous apercevions que votre coin de rue est le même que le notre? », se demande-t-elle.

C'est une question rhétorique, car la Première nation Katzie s'emploie déjà depuis plusieurs années à construire une relation de compréhension et de confiance mutuelles avec ses collectivités voisines. Elle cite d'ailleurs des exemples de plusieurs gouvernements locaux qui ont pris conscience que la Première nation Katzie était devenu une force économique incontournable, comme en témoignent les invitations qui lui ont été faites par les districts de Maple Ridge et de Pitt Meadows afin qu'elle participe aux stratégies locales de développement économique.

Des relations bien établies, de préférence avant la signature de traités, pavent la voie à des conclusions favorables. Chaque Première nation et chaque collectivité locale, de même que les organisations comme le LMTAC et l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique (UBCM), s'emploient depuis de nombreuses années à la promotion de cet objectif.

Les avantages d'une relation de coopération sont évidents, comme en font foi les traités qui pointent à l'horizon. En travaillant en partenariat, les Premières nations et les communauté avoisinante pourront s'assurer un avenir prospère et une base solide pour de développement économique.

Pour plus d'information, visitez le site web de l'UBCM, www.civicnet.bc.ca/siteengine/activepage.asp, et le site du LMTAC, www.lmtac.bc.ca

L'entente d'autonomie gouvernementale des Westbank : tout le monde gagne!



Spectacle de danse lors de la cérémonie de signature de l'entente d'autonomie gouvernementale de la Première nation Westbank.

La Première nation Westbank, près de Kelowna, compte parmi les communautés autochtones les plus prospères au pays, mais elle vous dira que la *Loi sur les Indiens* constitue un obstacle au développement économique.

Cette situation a toutefois changé le 3 octobre 2003 avec la signature d'une entente de d'autonomie gouvernementale entre la Première nation Westbank et le gouvernement du Canada. Une cérémonie historique a réuni les aînés, les chefs et les enfants, ainsi que des députés, ministres et responsables des gouvernements locaux.

En assumant la maîtrise de ses propres affaires dans des domaines comme la gestion foncière, les ressources, les langues et la culture, la Première nation Westbank s'est donnée les moyens nécessaires pour créer des opportunités et procurer une vie meilleure à ses membres. De plus, l'entente prévoit des mesures par lesquelles le gouvernement de Westbank devra rendre compte de ses activités politiques et financière auprès des membres de la communauté.

L'entente profitera également aux entreprises de Kelowna et des environs. En effet, en donnant le pouvoir de décision à la Première nation Westbank plutôt qu'au gouvernement fédéral, l'entente permet d'accélérer les procédures administratives et de mieux servir les 8 000 personnes et 100 entreprises qui ne sont pas membres de la Première nation

Westbank mais qui sont établies sur les terres de la réserve.

La nouvelle entente formalise le Conseil consultatif de la Première nation Westbank, organisation dont les membres sont élus par les résidents non autochtones. Ce comité, a été originalement établie comme moyen de consultation dans certains domaines, notamment les taxes foncières. La nouvelle entente permet au Conseil de jouer un plus grand rôle dans le gouvernement de la Première nation et de participer davantage aux décisions qui affectent directement les résidents non Autochtones.

La signature de cette entente d'autonomie gouvernementale est un événement historique. Après quatorze ans de négociation, les Westbank ne seront plus assujettis aux conditions contraignantes de la *Loi sur les Indiens* et ceux-ci pourront envisager l'avenir avec plus de confiance.

« Grâce à cette entente, les générations futures bénéficieront d'un gouvernement plus solide. Ils pourront se tenir debout. » explique Lenora Posella-Holding, de la Première nation Westbank.

Pour de plus amples informations sur la gouvernance autochtone en Colombie-Britannique, visitez le site www.ainc.gc.ca/bc/sc-cd/gov/index_f.html

POUR LA JEUNESSE



Carrefour Jeunesse est une ressource pédagogique destinée aux étudiants et aux enseignants. Le site web contient des renseignements historiques et contemporains au sujet des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment des documents que les enseignants peuvent utiliser en classe. Les jeunes aimeront entendre les expressions populaires utilisées dans diverses langues autochtones et faire connaissance avec les héros autochtones. Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Carrefour Jeunesse : www.ainc.gc.ca/ks/index_f.html

Tout sur les traités

Si vous cherchez plus d'information sur le processus des traités en Colombie-Britannique, visitez www.ainc.gc.ca/bc/ftno/index_f.html



Nous aimerions avoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Ville/Région : _____

Est-ce que ce numéro vous a paru intéressant oui non

Quels autres sujets aimeriez-vous voir traiter à l'avenir?

Commentaires : _____

Aimeriez-vous figurer sur notre liste d'adresses ? oui

Envoyez-moi *On the Go* à l'adresse suivante :

Adresse : _____

courriel : _____



Foire aux questions situation fiscale des autochtones

Q Quels types de taxes les Autochtones paient-ils ?

A En général, les Autochtones sont assujettis au même régime fiscal que les autres Canadiens. Il existe toutefois une exemption limitée pour les bandes indiennes et les personnes qui bénéficient du statut d'Indien inscrit. Aux termes de l'article 87 de la *Loi sur les Indiens*, les Indiens inscrits et les bandes indiennes ne paient ni taxes fédérales ni taxes provinciales sur les propriétés foncières sur leurs réserves et sur les produits et services achetés ou livrés sur leurs réserves. Ils ne paient pas non plus d'impôt sur les revenus gagnés à l'intérieur d'une réserve. Les Indiens inscrits qui travaillent pour le compte d'une entreprise qui n'a rien à voir avec une réserve sont assujettis à l'impôt sur le revenu au même titre que les autres contribuables.

Q Pourquoi y a-t-il une exemption ?

A L'existence de cette exemption remonte avant la Confédération. Son objet n'est pas de conférer aux Indiens un quelconque avantage économique mais, comme il a été statué par les tribunaux, de préserver le droit de ceux-ci d'user des terres qui leur ont été réservées et de faire en sorte que ce droit ne soit pas miné par l'aptitude d'autres gouvernements à prélever des impôts. Pour de plus amples informations à ce sujet, visitez le site www.ccr-aadrc.gc.ca/aboriginals/menu-f.html

Q Les Autochtones de la Colombie-Britannique seront-ils assujettis à l'impôt sur le revenu une fois qu'ils auront signé des traités ?

A Oui. La politique de négociation du gouvernement du Canada prévoit que les exemptions fiscales prévues à l'article 87 de la *Loi sur les Indiens* ne s'appliqueront plus. Les Nisga'a sont la première nation autochtone à consentir à l'abrogation de ces exemptions fiscales. En vertu de leur traité, une fois passée la période de transition prévue, les Nisga'a seront assujettis aux mêmes taxes fédérales et provinciales que les autres Canadiens.

A votre service

Les Britanno-Colombiens nous ont dit qu'ils voulaient davantage d'information sur les négociations des traités et sur les questions relatives aux Autochtones de la Colombie-Britannique. Et nous les avons écoutés! Nous avons créé *Plein Cap* pour vous tenir au courant de ce qui se passe dans les projets de partenariat entre le Canada et les Premières nations de la Colombie-Britannique. Pour que votre nom figure sur notre liste de correspondants, contactez-nous au bcinfo@inac.gc.ca ou appelez au numéro 1 800 665-9320.



1000058442-V6E4S3-BR01

À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
1138, rue Melville, bureau 600
Vancouver (Colombie Britannique)
V6E 4S3

ÉDUCATION AUTOCHTONE

Branchons les jeunes du Canada est une série de quatre émissions de 30 minutes diffusées en direct sur le Web et proposées par diverses communautés autochtones du pays. Lancé le 29 octobre 2003 à Iqaluit, la série vise à sensibiliser les enseignants, les enfants et les jeunes non autochtones sur la culture, l'histoire et les peuples autochtones. Tout au long de l'année scolaire, une communauté inuit et trois communautés autochtones de diverses régions du pays proposeront des émissions où l'on discutera de divers sujets et où l'on répondra aux questions des étudiants de toutes les régions du Canada. Le 28 novembre, l'école communautaire des Chehalis près d'Agassiz, a présenté la deuxième émission. Pour plus d'information, ou pour participer aux émissions en soumettant des questions, visitez le site www.inac.gc.ca/connex/

Pour de plus amples informations sur les conditions socio-économiques des Autochtones du Canada et sur les données statistiques qui existent sur le sujet, visitez le site du recensement des peuples autochtones 2001 : http://www.statcan.ca/francais/freepub/89-589-XIF/index_f.htm

Pour plus de renseignement concernant les succès en matière d'éducation des autochtones, visitez le site : www.ainc-inac.gc.ca/bc/sccd/edu/index_f.html

INFORMEZ-VOUS! RÉSERVEZ UN CONFÉRENCIER

Le service de conférenciers d'Affaires indiennes et du Nord Canada a le plaisir d'offrir à titre gracieux les services de nos conférenciers aux groupes, aux organisations et aux classes intéressés à se renseigner sur les négociations de traité et les questions autochtones en Colombie-Britannique. Le service de conférenciers travaillera avec vous pour identifier le meilleur conférencier et le sujet le plus approprié pour votre organisation. Pour plus d'information, ou pour demander un conférencier, veuillez appeler le 1-800-665-9320 ou envoyer un courrier électronique à bcinfo@inac.gc.ca.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2002
www.ainc-inac.gc.ca

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: On the Go

QS-B020-010-FF-A1
ISSN 1703-776X